

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA ALPHA OPPORTUNITES ISR (PART I : FR0013200250) OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS (groupe BPCE)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de réaliser sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, l'€STR Capitalisé + 1,50% tout en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille. L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

L'exposition nette au marché actions peut varier entre 0% et 20% de l'actif net. Pour ce faire, l'OPCVM investit sur des lignes actions en direct et/ou utilise des contrats futures. Par ailleurs, l'OPCVM couvre une partie de cet investissement avec des contrats futures. Sont notamment utilisés les futures sur CAC 40 et Eurostoxx 50.

L'OPCVM est investi entre 75% et 100% de son actif net en actions éligibles au Plan d'Épargne en Actions, à savoir en actions de pays de l'Union Européenne, ainsi que la Norvège et l'Islande, avec au minimum 60% en actions françaises et au maximum 25% en actions des pays de l'Union européenne hors France. Par ailleurs, l'OPCVM peut investir au maximum 10% de l'actif net en actions de pays membres de l'OCDE et non membres de l'Union Européenne.

L'OPCVM bénéficie du label ISR. En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées telles que les sociétés ne respectant pas les standards internationaux. L'approche retenue est de type « Best-In-Class ». Cette approche peut créer des biais sectoriels assumés. L'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères extra-financiers tels que la Gouvernance d'entreprise, les émissions, effluents et déchets, l'impact carbone, les droits de l'homme, l'utilisation de la biodiversité, la santé et la sécurité des collaborateurs. Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation de la notation ESG. Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG. Une analyse des controverses est effectuée suivant une notation qui va de 1 à 5, 5 étant la plus élevée. Le fonds pratique une exclusion des entreprises ayant une notation supérieure à 40 et/ou une controverse de 5.

Il est à noter que ces actions porteront sur tout type de capitalisation : grandes, moyennes et petites capitalisations ; et tous secteurs confondus.

A hauteur de 10% de l'actif de l'OPCVM, le gérant peut investir en produits monétaires de type OPC ou titres de créances négociables se limitant à des échéances inférieures ou égales à 1 an libellés en euro.

Le gérant analyse, pour chaque société, sa stratégie, le potentiel de croissance de ses activités, la visibilité sur ses futurs résultats ainsi que sa structure de bilan. Cette sélection intègre également des secteurs d'activités jouissant de perspectives de développement. Le gérant sélectionnera les valeurs qu'il estime à fort potentiel de valorisation et déterminera le moment boursier favorable à l'investissement. Une appréciation qualitative est portée en complément sur le management des entreprises et la qualité de communication financière.

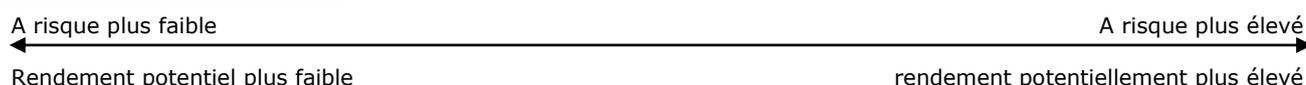
L'OPCVM interviendra également sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers dans la limite d'une fois l'actif afin de se couvrir contre les risques taux/ change.

En raison de sa stratégie d'investissement, l'OPCVM est soumis à un risque de change qui peut représenter jusqu'à 25% de l'actif net de l'OPCVM. Le risque de change peut être couvert par le biais d'instruments dérivés.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h00 et sont exécutées quotidiennement.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans. L'OPCVM capitalise son résultat net et capitalise ses plus-values nettes réalisées.

Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque et de rendement de niveau **3** reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions et de taux. Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse du marché des actions et le risque de baisse de la valeur des instruments de taux résultant des variations des taux d'intérêt.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Détails des Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

L'OPCVM est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

L'OPCVM est soumis à un risque de contrepartie qui représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

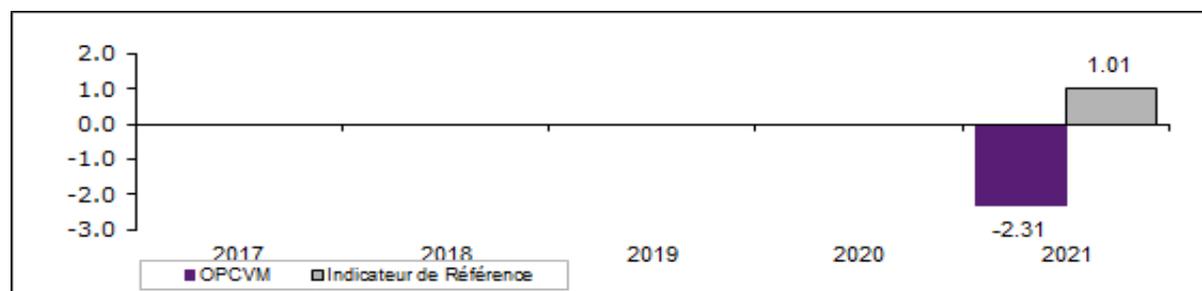
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année*	
Frais courants*	0.83%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances*	
Commission de performance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence, l'€STR Capitalisé + 1,50%, soit 0.01% pour l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.

* Ces chiffres sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées de VEGA ALPHA OPPORTUNITES ISR



La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

L'OPCVM a été créé en 2016.

Informations pratiques :

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 RUE MONTMARTRE 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur demande écrite auprès de cette dernière à l'adresse suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS - 115 rue Montmartre, CS 21818, 75080 Paris cedex 02.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : Eligible au PEA. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 avril 2022.